



Edition 2026

Règlement de la course

1. Organisation

L'association Cap Nature Beaulieu organise le Beaulieu Winter Trail les samedi 7 et dimanche 8 mars 2026



Site : www.capnaturebeaulieu.com

Courriel : beaulieuwintertrail@gmail.com

Club d'affiliation FFA : Jogging Club du Poiré Sur Vie

2. Les courses

Toutes les courses se déroulent en individuel, et sont constituées d'une seule boucle en une seule étape à allure libre.

Samedi 7 mars :

Course contre la montre « Deck'O bois », 3,5 km, 80 m D+ : Départ à 17h30

Course « Cistebois » 9 km, 180 m D+ : Départ à 20h00

Course « Auto-Besson » 15 km, 280 m D+ : Départ à 19h30

Dimanche 8 mars :

Course « Finance Conseil » 9 km, 180 m D+ : Départ à 10h

Course « Super U Les Achards » 17 km, 310 m D+ : Départ à 9h30

Course « Atelier ID maison » 26 km, 500 m D+ : Départ à 8h45

Course Kids « Enzo Garling Carrelage Faïence » : 1,3 km et 2,6 km. Départ à 12h

Le challenge « RM Charpente Cloisons sèches » regroupe la course 15 km semi-nocturne du samedi, et 26 km diurne du dimanche.

Pour toutes ces courses, le départ est donné de la salle omnisports de Beaulieu Sous-la-Roche exceptée pour la course contre la montre dont le départ et l'arrivée seront dans la Cour des Arts (bourg de Beaulieu sous La Roche).

3. Age minimum

L'âge minimum requis pour participer aux courses est déterminé par la « Règlementation des manifestations running 2026 », et dépend de la distance de la course, corrélée au dénivelé (km-effort : le km-effort est la somme de la distance exprimée en kilomètres augmentée d'1 km par 100m de dénivelé positif).

Course 26 km (30 km en km-effort) : ouverte uniquement aux catégories **Masters, Seniors et Espoirs** – U23 (2006 et avant)

Courses 15 km (17 km en km-effort) : ouverte à partir de la catégorie **Juniors** – U20 (2008 et avant)

Courses 17 km (20 km en km-effort) : ouverte à partir de la catégorie **Juniors** – U20 (2008 et avant)

Courses 9 km (10 km en km-effort) : ouverte à partir de la catégorie **Cadets** – U18 (2010 et avant)

Challenge « RM Charpente Cloisons sèches » : ouvert uniquement aux catégories **Masters, Seniors et Espoirs** – U23 (2006 et avant)

Course contre la montre « Deck'O bois » : ouverte à partir de la catégorie **Minimes** – U16 (2012 et avant)

Courses enfants :

- ✓ Course 1,3 km : ouverte à la catégorie **poussins** – U12 (2015-2016)
- ✓ Course 2,6 km : ouverte à la catégorie **benjamins** – U14 (2013-2014)

4. Barrière horaire et parcours de repli

Par la présence de la Protection Civile et de nombreux bénévoles sur le parcours, une barrière horaire est mise en place sur le parcours du 26 km. Le tracé devra se faire en moins de 3h30, pour que le dernier coureur arrive sur le site d'arrivée à 12h15. Des parcours de repli seront prévus dans la 2^{ème} moitié de parcours (partie plus technique). Ce seront les bénévoles et les serre-films qui imposeront le parcours de repli aux coureurs concernés, de manière à ce que l'arrivée ne se fasse pas après 12h15. Le/les coureur(s) concerné(s) ne pourront se soustraire aux décisions des bénévoles.

5. Semi auto-suffisance et postes de ravitaillement

Ces courses se déroulent en autosuffisance et imposent aux coureurs d'être autonomes. Cependant, des postes de ravitaillements (liquides et/ou solides) sont répartis sur l'ensemble des parcours pour certaines courses :

- Course contre la montre : ravitaillement unique à la salle omnisports (à rallier à pied)
- Course 9 km : ravitaillement unique à l'arrivée
- Course 15 km : 1 ravitaillement à mi-course
- Course 17 km : 1 ravitaillement à mi-course
- Course 26 km : 2 ravitaillements

Un ravitaillement amélioré (**produits locaux**) est prévu à l'arrivée pour tous les coureurs.

Dans le cadre de notre politique de réduction des déchets, aucun gobelet ne sera fourni sur les ravitaillements (en course comme à l'arrivée). Il est donc obligatoire d'avoir son gobelet personnel.

6. Matériel obligatoire

Pour toutes les courses, un gobelet personnel est obligatoire (aucun gobelet n'est fourni sur les ravitaillements).

Pour le 9 km et le 15 km du samedi (départ en semi-nocturne, arrivée en nocturne), une lampe (frontale ou ventrale) en bon état de marche est exigée ; un contrôle sera réalisé par des bénévoles, et aucun coureur ne sera autorisé à pénétrer dans le sas d'entrée et à prendre part à la course sans avoir passé ce contrôle.

7. Droits et modalités d'inscription

Les tarifs ci-après ne comprennent pas les frais internet qui sont du ressort de la société de chronométrage.

	Course « Contre la montre » : 5 €
	Course 9 km : 8 €
	Courses 15 km et 17 km : 11 €
	Course 26 km : 14 €
	Challenge : 19 €
	Course enfants : gratuite

Le nombre maximum de dossards est de 120 pour le contre la montre et de 499 pour les 2 courses du samedi et 499 pour les 3 courses du dimanche.

Les inscriptions se feront en ligne : le lien de l'inscription sera sur le site www.capnaturebeaulieu.com. Les inscriptions par courrier ne sont pas possibles.

Toute inscription sera accompagnée d'un document obligatoire :

- Pour les personnes majeures, leur participation est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :
 - D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées.
 - D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (PPS) mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum 3 mois avant la date de la course (7 et 8 décembre 2025). Les coureurs étrangers doivent également établir un PPS pour leur participation.
 - D'un Pass de Prévention Santé (PPS) mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée à compter de mi-janvier 2026.
 - **La présentation des certificats médicaux n'est plus acceptée**
- Pour les personnes mineures, la course n'est pas chronométrée, mais une autorisation parentale est requise (à compléter lors de l'inscription).

Tant que les courses ne sont pas complètes, les inscriptions seront possibles jusqu'au vendredi 6 mars 18h sur le site du chronométreur. Puis des inscriptions seront possibles sur place sous réserve qu'il reste des places disponibles.

Pour des renseignements complémentaires, l'adresse « beaulieuwintertrail@gmail.com » pourra être utilisée.

8. Retrait des dossards

Une permanence sera assurée le vendredi 6 mars de 15h à 19h au magasin Run Aventure de la Roche sur Yon. Ensuite, le retrait des dossards pour toutes les courses se fera dans la salle omnisports de Beaulieu sous la Roche.

	Course contre la montre « Deck'O bois » 3,5 km : le samedi 7 mars de 16h30 à 17h (30' avant le départ)
	Course « Cistebois » 9 km : le samedi 7 mars de 18h45 à 19h45 (15' avant départ)

-  Course « Auto-Besson » 15 km : le samedi 7 mars de 18h15 à 19h15 (15' avant départ)
-  Course « Finance Conseil » 9 km : le dimanche 8 mars de 8h45 à 9h45 (15' avant départ)
-  Course « Super U Les Achards » 17 km : le dimanche 8 mars de 8h15 à 9h15 (15' avant départ)
-  Course « Atelier ID Maison » 26 km : le dimanche 8 mars de 7h45 à 8h30 (15' avant départ)
-  Challenge « RM Charpente Cloisons sèches » : le samedi 7 mars de 18h15 à 19h15 (15' avant départ)
-  Course Kids « Enzo Garling Carrelage Faïence » : le dimanche matin jusqu'à 11h50

Une pièce d'identité sera exigée lors du retrait du dossard (excepté pour les courses enfants).

Les dossards devront être portés de façon visible sur l'avant du coureur (torse, hanche, cuisse) durant toute l'épreuve. Seuls les athlètes munis d'un dossard officiel, non plié, non coupé, seront autorisés à courir les épreuves du BWT.

9. Particularité de la course contre la montre

Le départ et l'arrivée se font dans la Cour des Arts, dans le bourg de Beaulieu sous La Roche (46.675956 ; -1.610526), à 750 m de la salle omnisports. Il y a donc 10 min à pied à prévoir après le retrait des dossards.

Au terme de la course, le ravitaillement est prévu dans la salle omnisports.

10. Revente et transfert de dossard

Tout inscription engage personnellement son auteur. Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

L'inscription est ferme et définitive mais le remplacement d'un coureur sur autorisation préalable de l'organisateur est possible jusqu'au mercredi 4 mars 18h. Pour cela, le coureur cédant son dossard envoie obligatoirement un mail à l'adresse beaulieuwintertrail@gmail.com en indiquant les informations suivantes concernant le remplaçant : nom, prénom, sexe, date de naissance, adresse mail, commune de résidence, n° de licence FFA ou n° PPS et club si nécessaire. Toutefois, toute transaction financière liée à cet échange relève exclusivement de la responsabilité des coureurs concernés. L'organisation décline toute responsabilité en cas de litige ou de problème résultant de cet échange.

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelques motifs que ce soit le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

11. Annulation partielle ou totale à l'initiative de l'organisation

Des circonstances exceptionnelles telles que risque météorologique, pandémie, injonction de la force publique, tout risque non identifié au jour de la rédaction du présent règlement, peuvent amener l'organisateur à annuler tout ou partie de l'événement, sans possibilité de remboursement si l'annulation a lieu dans les 72 dernières heures avant le départ.

12. Sécurité

Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours pour assurer la régularité du classement (chaque coureur suit le tracé dans sa totalité), et la sécurité des participants (contrôle d'abandon ou de défaillance passagère). Des signaleurs sont également présents à toute traversée de route ou zone pouvant présenter un danger quelconque.

Les membres de l'organisation, avec l'aide des commissaires présents sur le parcours, peuvent disqualifier les concurrents coupables de l'un des faits suivants :

- Enlèvement ou déplacement des balises durant la course
- Absence de pointage à plus d'un point de contrôle
- Absence de dossard
- Utilisation d'un moyen de transport
- Non-assistance à un concurrent en danger
- Pollution ou dégradation des sites, jet de détritus
- Insultes ou menaces à l'égard des membres de l'organisation, ainsi qu'aux autres concurrents

Une équipe médicale (Protection Civile) sera présente durant toute la durée de l'épreuve, et sera habilitée à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de l'épreuve.

En cas d'abandon, le concurrent doit contacter le bénévole le plus proche et lui remettre son dossard et sa puce.

13. Récompenses

Un podium sera fait pour les 3 premières femmes et 3 premiers hommes de chaque course. Pour simplifier la visibilité des classements, il ne sera pas tenu compte des catégories d'âge. Les classements seront accessibles très rapidement sur le site internet du chronométrleur de la course.

Une collation et un ravitaillement amélioré, à base de produits locaux, seront offerts à l'arrivée à chaque participant des différentes épreuves du BWT.

14. Droit à l'image

Tous les participants autorisent les organisateurs du Beaulieu Winter Trail à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises lors de cette épreuve, sur lesquelles ils pourront apparaître, sur tous les supports y compris promotionnels dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

